RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI AKINITOS
Société civile immobilière au capital de 1.000 euros
9 E rue Emile Duployé, 76000 ROUEN
823 991 872 RCS ROUEN

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 01 MAI 2025

Les soussignés :

- La société **AXOR**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros, ayant son siège social 9 E rue Emile Duployé, 76000 ROUEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro 511 963 860, représentée par Monsieur Sylvain ROGER, Gérant, propriétaire de quarante (40) parts,
- **Monsieur Alexandre ROGER,** né le [redacted] à [redacted] (78), de nationalité [redacted] demeurant [redacted] propriétaire de vingt (20) parts**,**
- **Monsieur Nicolas ROGER,** n [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] rts**,**
- **Monsieur Sylvain, Je** [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] taire de vingt (20) parts**,**

Seuls associés, détenant la totalité des parts sociales de la société SCI AKINITOS désignée en tête des présentes, ci-après dénommée « la Société », ont pris, en application de l'article 1853 du Code civil et de l'article 21 des statuts, les décisions suivantes à l'unanimité :

- Transfert de siège et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Décision n° 1 – Transfert de siège social

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social du 9 E rue Emile Duployé, 76000 ROUEN au [redacted] et ce, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social de la Société est fixé [redacted] *»*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Décision n° 2 – Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

N.R. A.R. S.R.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions des associés en date du 01 mai 2025 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par les associés sera conservé dans les archives sociales.

Acte soumis à signature électronique via YouSign.

Alexandre ROGER **Nicolas ROGER** **Sylvain ROGER**

[redacted]

Pour la SARL AXOR,
Sylvain ROGER,
Gérant

[redacted]

N.R. A.R. S.R.